



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 septembre 2018

Le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risque pour l'euro recommande l'ESTER comme taux sans risque pour l'euro

- Le groupe de travail du secteur privé recommande le taux à court terme en euros (*euro short-term rate* - ESTER) comme nouveau taux sans risque pour l'euro en remplacement de l'Eonia
- Cette recommandation est une étape essentielle dans l'évolution vers d'autres taux de référence pour l'euro, l'utilisation de références non conformes étant limitée à partir du 1^{er} janvier 2020
- L'ESTER reflète les coûts des opérations d'emprunt en blanc au jour le jour libellées en euros sur le marché interbancaire pour les banques de la zone euro et sera produit par la BCE au plus tard en octobre 2019.

Le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risque pour l'euro a recommandé ce jour le taux à court terme en euros (ESTER) comme nouveau taux sans risque pour l'euro. Le groupe de travail recommande, en particulier, de remplacer le taux moyen pondéré au jour le jour de l'euro (Eonia) par le nouveau taux sans risque pour l'euro. En effet, en l'état, l'Eonia ne satisfera plus aux critères définis dans le règlement de l'UE concernant les indices utilisés comme indices de référence et son usage sera par conséquent restreint à partir du 1^{er} janvier 2020. L'ESTER fournira également une base permettant de développer des solutions de repli pour les contrats référencés par l'Euribor, puisque la conformité de sa méthodologie révisée avec les exigences du règlement de l'UE concernant les indices utilisés comme indices de référence sera évaluée en 2019.

Comme pour des instances comparables dans d'autres zones monétaires, la recommandation du groupe de travail n'est pas juridiquement contraignante pour les intervenants de marché. Cependant, elle fournit une orientation et représente le consensus actuel du marché s'agissant du taux sans risque préféré pour l'euro, vers lequel les intervenants de marché peuvent désormais commencer à effectuer la transition.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. +49 69 1344 7455. media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

Le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risque pour l'euro recommande l'ESTER comme taux sans risque pour l'euro

À propos de la sélection de l'ESTER comme taux sans risque pour l'euro par le groupe de travail :

Conformément aux termes de référence du groupe de travail, sa décision de recommander l'ESTER a été prise par un consensus de plus de la majorité des deux tiers requise.

Le processus de sélection pour recommander l'ESTER comme taux sans risque pour l'euro a été le suivant : le groupe de travail a élaboré des [critères clés de sélection](#) par rapport auxquels il a évalué différents taux possibles. Cette évaluation a permis de distinguer trois taux ayant les caractéristiques susceptibles de les qualifier éventuellement pour devenir le taux sans risque pour l'euro : a) l'ESTER, le nouveau taux reflétant les coûts des opérations d'emprunt en blanc au jour le jour des banques de la zone euro sur le marché interbancaire, qui sera produit par la BCE ; b) le GC Pooling Deferred, taux des pensions livrées à un jour sur le compartiment du vrac, faisant l'objet d'une compensation centrale, produit par Stoxx ; et c) le RepoFunds Rate, taux combiné des pensions livrées à un jour sur le compartiment du vrac et sur celui du spécifique, faisant l'objet d'une compensation centrale, produit par NEX Data Services Limited. Le groupe de travail a également lancé avant le vote une [consultation de marché](#) sur ces trois taux possibles, dont le [résultat](#) a fourni une contribution précieuse au processus de prise de décision.

À propos du groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro :

Composé de représentants du secteur, ce groupe a été mis en place en 2018 par la Banque centrale européenne, l'Autorité belge des Services et Marchés financiers (FSMA), l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et la Commission européenne. Ses principales missions consistent à identifier et à recommander de nouveaux taux sans risque et des voies de transition.

Cette initiative visant à identifier un nouveau taux de référence est conforme à la recommandation du Conseil de stabilité financière (CSF) au plan mondial. À la suite de plusieurs scandales impliquant la manipulation sur les marchés d'indices de référence de taux d'intérêt basés sur des cotations, le CSF a recommandé l'élaboration et l'adoption de taux quasi sans risque plus appropriés comme alternatives robustes aux indices de référence existants.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à William Lelieveldt au :

+49 69 1344 7316.